



**LE MÉDIATEUR
DE LA RÉPUBLIQUE**

Le Médiateur de la République

DDT/JFG

Madame Annick GIRARDIN
Députée de Saint-Pierre et Miquelon

Assemblée nationale

Paris, le 10 mai 2010

Madame la Députée,

À l'occasion de notre entretien du 5 mai, nous avons pu faire le point sur la situation de Saint-Pierre et Miquelon en matière d'accès au droit et je vous remercie des informations intéressantes que vous m'avez communiquées sur les spécificités de l'Archipel.

Notre échange a clairement fait apparaître un besoin des habitants en matière d'aide et d'information juridiques qui dépasse de beaucoup le champ des compétences de mon Institution puisqu'il concerne tout autant le domaine du droit privé.

C'est pourquoi, il me paraît souhaitable que soit recherchés, avec les partenaires naturels que sont les services de l'État, préfecture et justice notamment, mais aussi avec les collectivités territoriales, les moyens qui permettraient la création d'un Point d'accès au droit. Un tel dispositif, qui existe dans la plupart des départements, y compris outre-mer, serait de nature à répondre au besoin d'information mais aussi d'orientation dont vous avez à juste titre souligné la réalité.

Bien entendu, il va de soi que si un tel dispositif était créé, mon Institution aurait vocation à en être l'un des partenaires et je vous confirme à ce sujet ma proposition de mettre en place dans mes services un correspondant chargé de recevoir et d'assurer le suivi des réclamations émanant d'habitants de l'archipel et entrant dans le domaine de compétence du Médiateur de la République.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Paul DELEVOYE